Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Port du masque : les mesures applicables en Vaucluse à compter d'aujourd'hui



Avec un taux d'incidence par habitant qui s'affiche à 268 pour 100 000 habitants au 25 novembre, le Vaucluse enregistre une progression exponentielle de la propagation du Covid la période hivernale et aux nouveaux variants du virus SARS- Cov-2.
Dans ce contexte de forte résurgence épidémique, marquée par une accélération importante du taux de contamination, les services de la préfecture de Vaucluse et l'ARS (Agence régionale de santé) annoncent un renforcement du respect du port du masque avec une extension du port du masque dans les lieux publics.

Les mesures
1. Le préfet de Vaucluse maintient, jusqu'au 22 décembre inclus, les mesures visant à limiter la propagation du virus CovidD-19. Ainsi le port du masque reste obligatoire pour les personnes de 11 ans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

et plus en extérieur, dans les situations à forte densité de personnes, lorsque la distance inter-individuelle ne peut être respectée et lorsque les temps de contact prolongé sont probables.
C'est notamment le cas, en raison de la promiscuité et du brassage de population qu'ils génèrent, pour :
• sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
• pour tout rassemblement public générant un rassemblement important de population,
dont les manifestations sur la voie publique mentionnées à l'article L. 211-1 du code de la sécurité intérieure, les festivals, les concerts en plein-air et les évènements sportifs de plein-air ;
• aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées, établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
• dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways) ;
• aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
• aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices ;
• au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.
• dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes, ne peut être respectée.

Qui est exempté de masque ?
En revanche, l'obligation du port du masque ne s'applique pas :
•aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus ;
•aux personnes pratiquant une activité sportive ;
•aux usagers de deux roues.

Le masque dans les écoles
2. Le préfet de Vaucluse rend obligatoire à compter du 30 novembre, suite à l'avis favorable du recteur de l'académie d'Aix-Marseille, le port du masque pour toute personne de 6 ans et plus, dans les cours de récréations des écoles élémentaires de l'ensemble du département de Vaucluse.

3. En application du décret 2021-699 du 1er juin 2021 modifié, le port du masque demeure obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus dans tous les établissements recevant du public soumis à l'obligation du passe sanitaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Le masque en Vaucluse ? Jusqu'au 8 juin au moins...



Alors que le taux d'incidence en Vaucluse est actuellement en forte baisse, la préfecture de Vaucluse rappelle que cet indice reste toutefois l'un des plus élevés en région Provence Alpes Côte d'Azur.
« La situation sanitaire demeure fragile dans le département, explique le préfet Bertrand Gaume. Aussi et plus que jamais, l'allègement des mesures de restrictions sanitaires au niveau départemental doit impérativement respecter les trois principes de progressivité, de prudence et de vigilance rappelés par le Président de la République et le Premier ministre. Ainsi, les mesures locales complémentaires suivantes sont prolongées afin de lutter contre l'épidémie. »
Dans ce cadre, le port du masque reste donc obligatoire dans toutes les communes du département, pour toutes les personnes de 11 ans et plus, sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public jusqu'au 8 juin inclus.

Les autres mesures prolongées jusqu'au 8 juin :
• Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public, ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
• Les activités et soirées dansantes, dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite, ainsi que dans l'espace public couvert ou non, demeurent interdites.

Ce qui est à nouveau autorisé :
• la consommation d'alcool sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public
• la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

• la livraison à domicile après 22h
• les braderies, vides-greniers, brocantes, ventes au déballage et foires
• l'ouverture des centres commerciaux et galeries marchandes attenantes de plus de 10 000m².

La CPAM de Vaucluse remet 90 000 masques aux Restos du cœur



Sous l'impulsion du conseil de la CPAM de Vaucluse et pour la 3ème fois depuis le début de la crise sanitaire, une livraison de masques a été effectuée en ce mercredi 19 mai, auprès des Restos du cœur. Pas moins de 90 000 masques seront distribués gratuitement aux bénéficiaires de l'association pour un coût total de 9 400€.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

70 000 masques avaient déjà été offerts par la CPAM en novembre ainsi qu'en décembre dernier (pour un coût d'un peu plus de 11 000€ chaque fois), le tout financé par le budget de l'action sanitaire et sociale. Objectif : offrir la possibilité aux populations fragiles et vulnérables qui ont déjà des difficultés pour se nourrir, d'accéder aux équipements de protection obligatoires. Ces masques seront distribués en 4 à 5 semaines et représentent un peu plus de 10 000 foyers.

Par ailleurs, Bérengère Chanavas, responsable adjointe du service de la prévention sociale et présente également, en a profité pour remettre les derniers dons de produits bébé issus de notre précédente collecte en interne.

L.M

Vaucluse : 445 000 masques distribués par la Poste aux personnes en situation de précarité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Suite à l'annonce du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier Véran le 21 juillet dernier, une distribution massive de masques de protection individuelle pour les personnes en situation de précarité est en cours dans toute la France. Au total ce sont 50 millions de masques grand public, lavables 20 fois pour 21 utilisations possibles, qui vont être envoyés par courrier postal à 8,2 millions de Français disposant de revenus modestes. Dans le Vaucluse, la Poste a commencé depuis le 19 août, la distribution

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

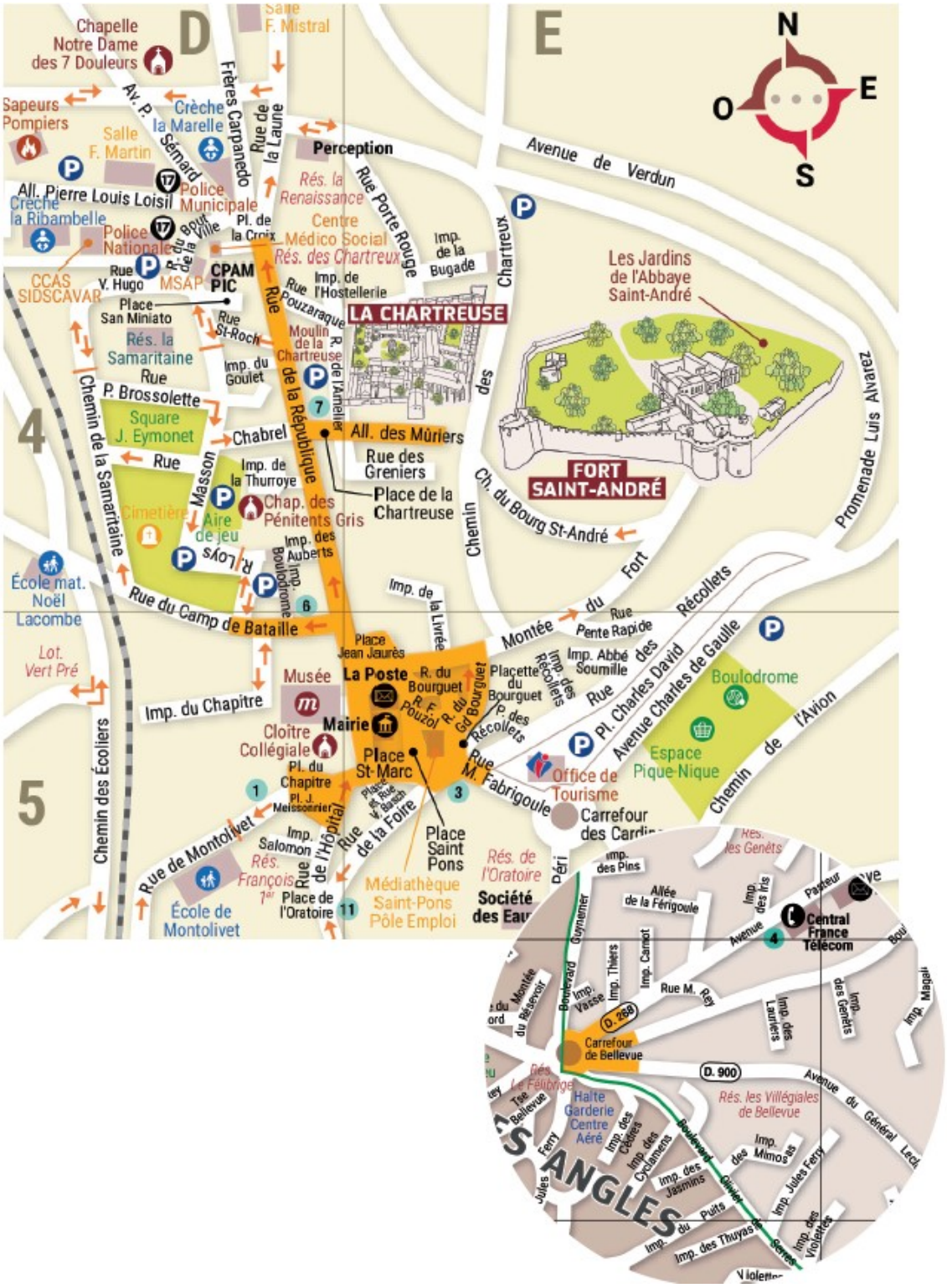
Ecrit par le 4 novembre 2026

de 445 000 masques à 74 164 personnes. Chaque destinataire recevra 6 masques qui lui assureront une protection pour au moins 60 jours.

Villeneuve-lez-Avignon : le port du masque devient obligatoire dans le centre-ville

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



En raison de l'évolution défavorable de l'épidémie de Covid-19 dans le département, le préfet du Gard

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

rend obligatoire le port du masque pour toute personne de 11 ans et plus souhaitant accéder au centre-ville de Villeneuve-lez-Avignon à compter du lundi 17 août et jusqu'au 20 septembre prochain.

Les rues concernées sont :

Rue Marcel Fabrigoule (à partir de la rue des Récollets)

Place Saint-Marc

Rue de la République

Allée des Muriers (jusqu'à l'entrée de la Chartreuse)

Place Meissonnier

Rue Camp de Bataille (jusqu'au parking du cimetière)

Rue Montée du Fort (à l'embranchement rue du Grand Bourguet)

Rue du Bourguet

Rue du Grand Bourguet

Rue Francis Pouzol

Place Jean Jaurès

Plateau de Bellevue

À noter que le port du masque devient également obligatoire sur la place Charles David les jeudis durant le marché hebdomadaire.

Covid-19 : renforcement des mesures de prévention dans le Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



Le préfet de Vaucluse rend le port du masque obligatoire sur tous les marchés, brocantes et vide-greniers du département ainsi que dans certaines zones touristiques.

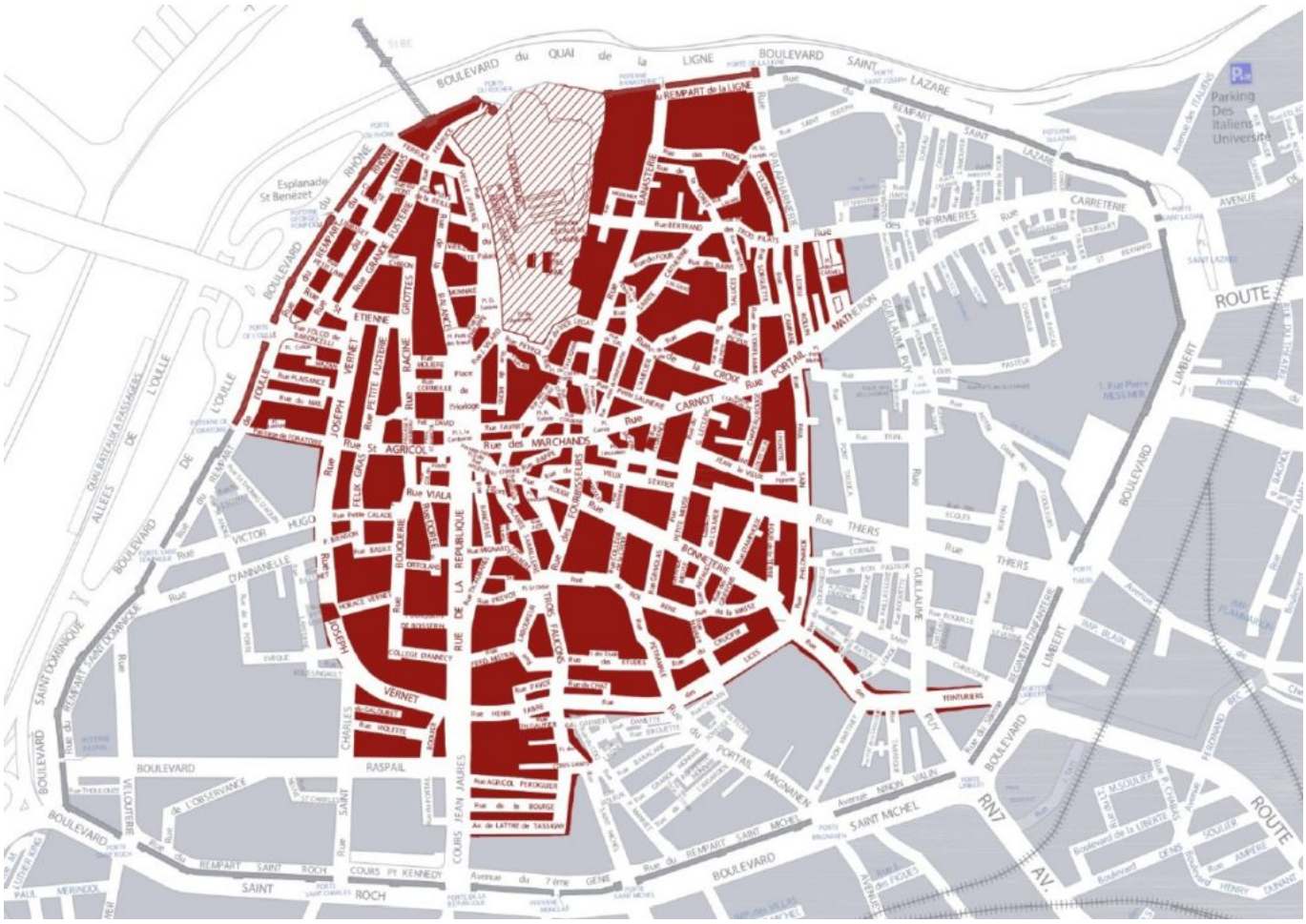
Alors que les indicateurs montrent que le virus circule à nouveau plus activement dans la région, le département de Vaucluse vient de passer d'un niveau de vulnérabilité « limité » à « modéré ». C'est pourquoi, à compter du jeudi 13 août et jusqu'au mardi 15 septembre inclus, le préfet de Vaucluse rend obligatoire le port du masque dans certaines zones de forte affluence pour les personnes de 11 ans et plus.

Tous les marchés de plein air, les vide-greniers, les brocantes et marchés couverts du département sont ainsi concernés par cette mesure qui s'applique également à certains secteurs de communes touristiques, parmi lesquelles Avignon, Carpentras, Cavaillon, Fontaine-de-Vaucluse, Gordes, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lourmarin, Orange et Roussillon. Ces zones, qui font l'objet d'une évaluation régulière, sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction des données épidémiologiques et de l'observation de la fréquentation des espaces publics.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Avignon : le masque devient obligatoire dans certains secteurs du centre-ville



La Préfecture de Vaucluse vient de rendre obligatoire le port du masque dans une grande partie de l'intra-muros Avignonnais (voir l'arrêté). **Une mesure qui s'applique dès aujourd'hui et jusqu'au 15 septembre pour toute personne âgée de 11 ans et plus**. Les personnes en situation de handicap ne sont pas concernées. La mesure s'applique dans la rue, les jardins et toutes les promenades ouvertes au public.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Les lieux concernés :

Porte de l'Oulle

Passage de l'Oratoire

Rue Joseph Vernet

Rue Saint Charles

Boulevard Raspail

Cours Jean Jaurès

Avenue de Lattre de Tassigny

Place des Corps Saints

Rue des Lices, place des Carmes, place Pie

Rue de la République

Rue des Teinturiers

Rue Philonarde

Rue Paul Sain

Place Portal Matheron

Rue Palapharnerie

Rue du Rempart de la Ligne

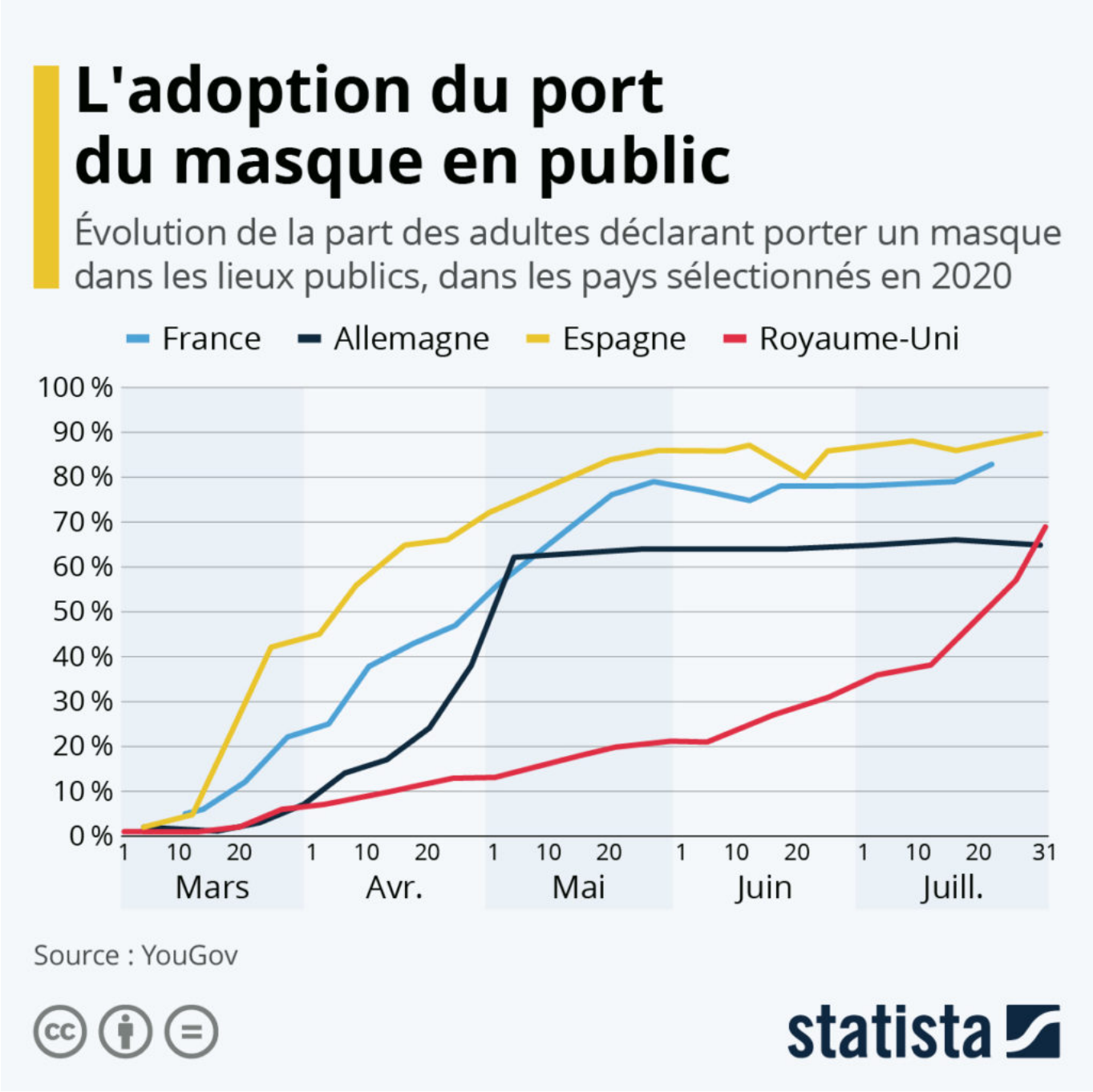
Rue du Rempart du Rhône

Une amende de 135 euros sera délivrée en cas de non-respect. En cas de récidive dans les 15 jours, l'amende s'élèvera à 1 500 €.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

L’adoption du port du masque dans les lieux publics



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026

Depuis le lundi 10 août, le port du masque est devenu obligatoire en extérieur dans certaines zones de Paris et d'Île-de-France. Plus de 1 200 communes dans 36 départements appliquent désormais ce genre de mesures dans l'Hexagone. Alors que la hausse du nombre de cas de Covid-19 détectés se poursuit, ce renforcement des mesures sanitaires vient compléter l'obligation de porter le masque dans les lieux publics clos entrée en vigueur à l'échelle nationale le 20 juillet dernier.

L'infographie de Statista, qui reprend les données de YouGov, donne un aperçu de l'adoption progressive du port du masque en public dans plusieurs pays européens. Fin juillet, environ huit Français sur dix déclaraient porter un masque dans les lieux publics (transports, magasins…). Comme le montre l'infographie, cette pratique était encore très marginale juste avant le confinement, puisqu'elle ne concernait que 6 % des Français le 13 mars. Le port du masque en public s'est ensuite progressivement généralisé pour toucher plus de la moitié de la population durant le mois de mai. Comparée à ses voisins européens, la France est, avec l'Espagne et l'Italie, parmi les pays où leur taux d'utilisation est le plus élevé. Fin juillet, ils n'étaient par exemple que 65 % à déclarer les utiliser dans l'espace public en Allemagne et 69 % au Royaume-Uni, où la pratique s'est généralisée après l'entrée en vigueur de l'obligation de les porter dans les transports et les magasins le 24 juillet.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Cavaillon : la société Sterne fait don de 10 masques à l'équipe lavage auto de l'Esat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 4 novembre 2026



L'entreprise Sterne, spécialisée dans l'élaboration de matériel médical en silicone, vient de faire un don d'une dizaine de ses masques à l'équipe lavage auto de l'Esat (Etablissements et service d'aide par le travail) des ateliers du Luberon, afin de leur permettre de reprendre le travail.

C'est une nouvelle preuve de générosité en cette période de crise sanitaire. L'entreprise cavaillonnaise Sterne, spécialiste dans le développement et la fabrication d'articles à base d'élastomère de silicone, vient de faire don d'une dizaine de ses masques en silicone 'SI-Mask' à l'Esat, un établissement employant près d'une centaine de personnes adultes handicapées œuvrant dans cinq spécialités : création de sachet de lavande et d'herbe de Provence, horticulture, nettoyage auto, confection, conditionnement.

A l'arrêt depuis le début de l'épidémie, l'équipe du lavage auto ne pouvait plus exercer son activité en toute sécurité. Début avril, Sterne a mis au point des masques en silicone réutilisables pour la protection et la sécurité de l'ensemble de ses salariés. S'adaptant au visage, les masques accueillent des filtres jetables et remplaçables permettant une filtration de plus de 90 %. Les Si-MaskTM sont des masques barrières UNS1 et viennent en complément des gestes barrières.